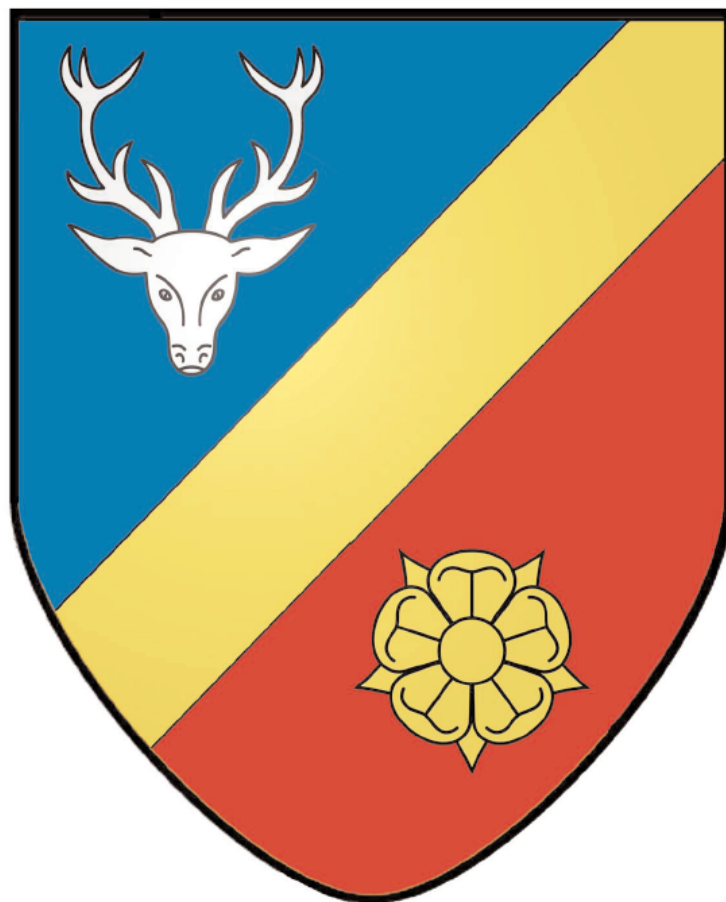


Info Servion

Edition juillet 2020



www.servion.ch

Table des matières

➤ Présentation de Servion	2
➤ Autorités	3
• Municipalité	
• Conseil communal	
➤ Adresses officielles	4 - 5
• Administration communale	
• Administration cantonale	
• Services communaux, intercommunaux ou régionaux	
• Autres adresses	
➤ Services médicaux et sociaux	6
• Services médicaux	
• Services sociaux	
➤ Secours et renseignements	7
➤ Ecoles et vacances scolaires	8
➤ Transports et agenda des manifestations	9
• Bus TL 65 et bus postal 75 et 85	
• Agenda des manifestations	
➤ Structures d'accueil de la petite enfance	10
➤ Informations pratiques	11
• Impôts et taxes communales	
• Papiers d'identité	
• Magasin – Epicerie – Tea-room – Agence postale	
➤ Location de la salle communale	12
➤ Sociétés et associations locales	13
➤ Gestion des déchets	14 - 19
• Règlement des déchets (fonctionnement)	
• Trier c'est valoriser	
• Déchets refusés dans les sacs	
• Quoi – Où	
➤ Détenteurs de chiens	20
➤ Téléréseau - Internet - Téléphonie	21
➤ Un peu d'histoire de Servion et photos	22 - 23
➤ Un peu d'histoire de Les Cullayes et photos	24 - 25
➤ Archives : La tour du pétrole	26
➤ Diverses illustrations	27
➤ Que faire en cas de	28
➤ Mes notes personnelles	29



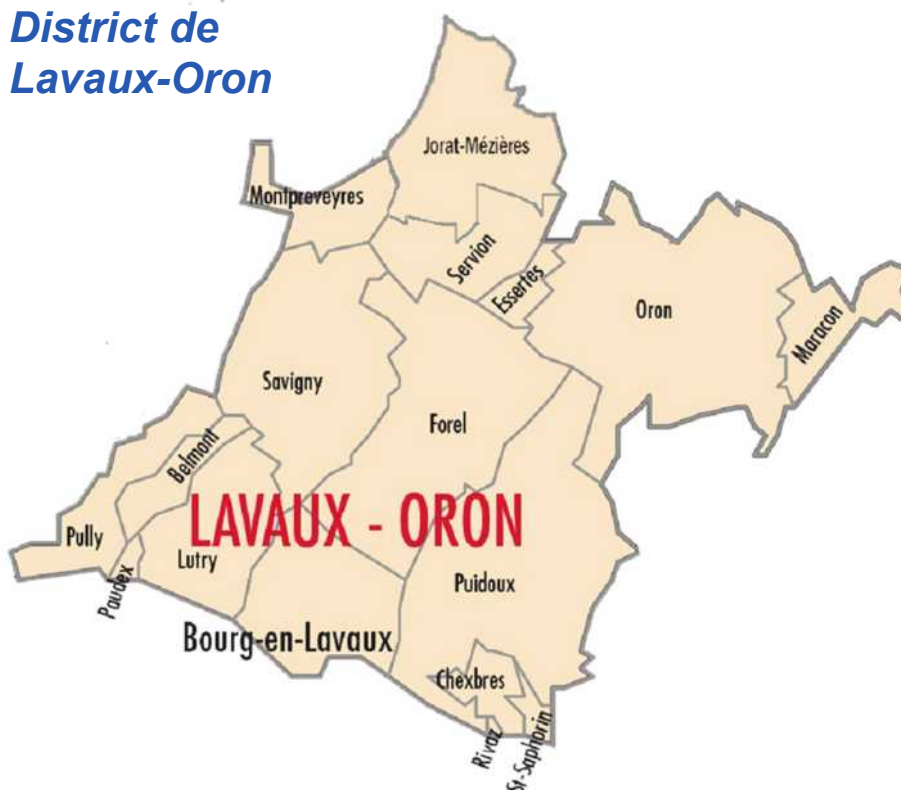
Sous les armoiries de **Servion**



**les villages de Les Cullayes et de Servion forment la nouvelle
Commune de Servion depuis le 1er janvier 2012.**

Nom des habitants de Servion :	Les Servionnais (surnommés les ânes)
de Les Cullayes :	Les Cullatis ou en patois «Les Rondzes Bori» soit les rongeurs de colliers.
Population :	1'997 habitants au 31 décembre 2019 (872 ménages).
Superficie :	844 hectares, dont 137 en forêt (105 ha propriété de la Commune de Servion) et 576 ha en surface agricole.
Altitude :	773 mètres à la Chapelle - 837 au centre de Les Cullayes 855 mètres au réservoir situé au bois de Villars.
Dureté de l'eau et nitrates :	La dureté de l'eau est moyennement dure - la dureté en °F est de 17.3 et 16.8 - les nitrates sont mesurés à 2.8 et 12.6 (très en dessous de la limite de 30).
Taux d'imposition :	69% de l'impôt cantonal de base pour 2020.
Impôt foncier :	1 o/oo de l'estimation fiscale.

District de Lavaux-Oron



*Dès le 1er juillet 2016, le district de Lavaux-Oron, regroupe 17 communes,
ce qui représente 62'957 habitants au 31 décembre 2019.*

Le préfet du district est M. Daniel Flotron.

12 député(e)s représentent le district au Grand Conseil (sur 150).

Autorités

Municipalité

Syndic

Cédric Matthey

Administration générale, Finances, Police, Informatique, Mobilité
Portable : 079 623 52 33

Municipaux

René Padrun, Vice-Syndic

Forêts, STEP/collecteurs, Service des eaux, Défense incendie, PC
Portable : 079 447 23 22

Monique Ries

Domaines et bâtiments, Gestion des déchets, Cultes
Portable : 078 664 02 18

Yves Boand

Instruction publique, Affaires sociales, Routes, Eclairage public
Portable : 078 904 42 34

Denys Kaba

Constructions, Aménagement du territoire, Télé réseau
Portable : 079 342 84 19

Conseil communal

Président

Olivier Bonvin - Servion

Téléphone : 021 903 41 46
o.bonvin@bluewin.ch

Vice-Président

Richard Sermier - Servion

rsermier@yahoo.fr

Secrétaire

Philippa King Rojo - Servion

p.king.rojo@bluewin.ch

*Bureau de vote au 1er étage du vieux collège de Servion
Ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00
Boîte aux lettres aux deux collèges (dernière levée dimanche 11h00).*

Adresses officielles

Administration communale - Clos-Joli 2 à Servion



Ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 11h00
Jeudi de 17h00 à 19h00

Téléphone :	021 903 17 08
Fax :	021 903 34 94
Site internet :	www.servion.ch
Greffe municipal : info@servion.ch	Claudine Burri-Monney Laure Oberson - adjointe
Bourse communale : bourse@servion.ch	Patricia Dutoit Céline Matthey Monteleone - assistante à la bourse
Service de la population : population@servion.ch	Anne-May Dufey - Tél. 021 903 53 70 Laure Oberson - adjointe

Administration cantonale



Préfecture du district de Lavaux-Oron :	Daniel Flotron - Préfet Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully Tél. 021 316 07 10 - prefecture.lavauxoron@vd.ch
Gendarmerie cantonale :	Poste d'Oron-la-Ville - 021 557 86 21 - urgence 117
Justice de Paix :	Maison de Ville - Rue Davel 9 - 1096 Cully Tél. 021 557 82 55 - info.jpplx@vd.ch <i>lundi - vendredi : 08h00 - 13h00</i>
Etat civil :	Rue du Simplon 18 - 1800 Vevey - Tél. 021 557 07 07 <i>lundi - vendredi : 08h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00</i> <i>(sauf le mercredi après-midi)</i>
Tribunal d'arr. Est vaudois :	Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey - Tél. 021 557 12 50 <i>lundi - vendredi : 08h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30</i>
Office d'impôt du district :	Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey - Tél. 021 557 10 00 <i>lundi - vendredi : 08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30</i>
Office des poursuites :	Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully - Tél. 021 557 83 10 <i>lundi - vendredi : 08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30</i>
Registre foncier :	Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully - Tél. 021 557 83 20 <i>lundi - vendredi : 08h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30</i>
Office régional de placement :	Av. C.-F.-Ramuz 43 - 1009 Pully - Tél. 021 557 19 10 <i>lundi - vendredi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00</i>

Adresses officielles (suite)

Services communaux, intercommunaux ou régionaux

Bureau technique :	Ch. des Moures 2 - Les Cullayes Eléonore Grandjean Marie , Responsable Tél. 021 903 35 28 - technique@servion.ch
Ouverture: Mardi de 09h00 à 11h00 et jeudi de 15h00 à 17h00 ou sur rendez-vous	
Employés communaux :	Carlos Alves Tél. 076 349 68 80 Fabrice Ramoni Tél. 079 239 71 22 Jérôme Padrun Tél. 076 822 13 10 Raphaël Chapuis Tél. 079 446 99 67
Association intercommunale de distribution d'eau AIESFE :	Michel Rochat , Président du Comité Directeur Tél. 079 290 10 90 - michel.rochat@jorat-mezieres.ch
SDIS Oron-Jorat : www.sdis-oron-jorat.ch	Corps intercommunal des sapeurs pompiers Route de Lausanne 54 - CP 86 - 1610 Oron-la-Ville info@sdis-oron-jorat.ch Marc Platel , Commandant Tél. 079 371 27 36 - marc.platel@pompier-oron.ch
ORPC Lavaux-Oron : www.orpclavauxoron.ch	Organisation régionale de Protection Civile Rte de l'Industrie 15 - 1072 Forel (Lavaux) Tél. 021 338 03 61 - orpc.lavaux-oron@vd.ch Patrick Favre , Commandant Tél. 079 321 12 52 - patrick.favre2@vd.c
Groupement forestier Broye-Jorat :	Z.I. de l'Ecorcheboeuf 23 - 1084 Carrouge Didier Gétaz , garde-forestier Tél. 079 213 27 46 - didier.getaz@vd.ch
Arrondissement militaire 5 :	Place de la Navigation 6 - CP 16 - 1110 Morges 1 José Pernet - Tél. 021 316 47 27

Paroisses

Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud : Paroisse du Jorat www.jorat.eerv.ch	Nicolas Merminod, Pasteur - Mézières Tél. 021 331 58 28 - nicolas.merminod@eerv.ch Bertrand Quartier, Diacre - Montpreveyres Tél. 021 331 58 97 - bertrand.quartier@eerv.ch
Paroisse catholique : Notre Dame d'Oron-la-Ville www.upierroches.ch	Unité pastorale St-Pierre Les Roches Abbés Adalric Jatsa, Emilien Nguyen et Gilles Bobe Tél. 021 909 50 37 - up.st.pierre@bluewin.ch

Services médicaux et sociaux

Services médicaux





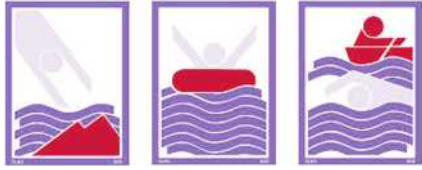







Médecins de garde :		Centrale des médecins	0848 133 133
Centre médical du Jorat :		Rte de Servion 4 - 1083 Mézières	
<i>Médecins de famille:</i>		Dr Krayenbühl	021 903 11 23
		Dr Bigler et Dr Perdrix	021 903 19 13
		Dr Shawul et Dre de Montmollin	021 903 19 13
<i>Pédiatre:</i>		Dre Pernet-Fattet et Dre G.Vadnaï	021 903 60 00
<i>Médecin-dentiste:</i>		Dre Dormenval	021 903 59 03
<i>Physiothérapeute:</i>		Mme Alison Garland de Rivaz	021 903 21 18
Physiothérapeutes à domicile :		Mme Sarah Pignet - Servion	079 647 14 25
		Mme Anita Schaub - Les Cullayes	079 669 12 84
Pharmacie du Jorat:		M. David Mack	021 903 02 60
		www.vaud-pharmacies.ch	
Samaritains Vaud:		Mme Stella Dougoud, Présidente	
Section Haute-Broye Jorat		section@samaritains-hbj.ch	
CP 153 - 1610 Oron-la-Ville		www.samaritains-hbj.ch	
EMS :		Le Signal - Les Cullayes	021 903 11 66
		Résidence Praz Joret - Mézières	021 903 09 40
		La Faverge - Oron-la-Ville	021 908 09 08
		Le Flon - Oron-la-Ville	021 908 02 00
Vétérinaires :		Cabinet Argos - Servion	021 903 60 60
		M. Julien Lador - Mézières	021 903 01 01
		M. Daniel Krebs - Mollie-Margot	021 781 18 19
		M. Eugène Chabloz - Oron-la-Ville	021 907 84 84

Services sociaux



Centre médico-social CMS :	Soins à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, transports bénévoles 021 907 35 50 - (week-end 0848 133 133)
Infirmière petite enfance :	<i>Consultations lundi de 09h00 - 11h00 au CMS</i> Permanence lundi au vendredi (matin) - 021 641 08 10
Centre social Oron-Lavaux :	Le Bourg 11 - 1610 Oron-la-Ville - Tél. 021 557 19 55
ARAS - CSR - AAS - AJE :	<i>lundi - vendredi : 08h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30</i> <i>* mardi matin fermé et vendredi fermeture à 16h00</i> Agence d'assurances sociales - Tél. 021 557 19 60
Cartons du coeur :	079 393 86 70
CSP Centre social protestant :	www.csp.ch

Secours et renseignements

Police	Pompier	Ambulances, SMUR
117	118	144
		
Rega - Air Glaciers	Sauvetage du lac	Secours routiers
1414 - 1415	117	140
		
La Main Tendue	Intoxication	SOS-Enfants
143	145	147
		
Renseignements téléphoniques		
1811	1818	1850
		

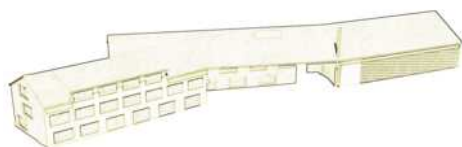
Ecoles et vacances scolaires

Ecoles 2020 - 2021

Servion fait partie de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (**ASIJ**) dont sont également membres les communes de : Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Syens, Vucherens et Vulliens.

Servion dispose de 11 classes de primaire : 9 classes dans le nouveau collège des Gollies et 2 classes dans le bâtiment de la boulangerie.

Collège des Gollies



Cycle primaire - Tél. 021 338 04 56

1-2 P/SE1	Coralie Grand et Stéphanie Genoud
1-2P/SE2	Viviane Beutler et Monique Desgraz-Roy
1-2P/SE3	Bottin Céline
3P/SE1	Marie-Luce Victor Cherpillod et Rebecca Piquerez
4P/SE1	Coraline Margot et Muriel Beroud
4P/SE2	Mathieu Fournier et Delphine Indermühle
5P/SE1	Aude Armand et Catherine Ganty
5P/SE2	Julie Fries et Martine Borgeaud
6P/SE2	Sabine Sonnard et Clairelise Gallarotti

Bâtiment de la boulangerie



Cycle primaire - Tél. 021 903 18 88

3P/SE2	Robin Jaccard et Chloé Terreaux
6P/SE1	Mélanie Angéloz et Laura Destraz

Etablissement primaire et secondaire du Jorat :

www.ecolesdujorat.ch

Gérald Morier-Genoud, Directeur

Ch. du Raffort 11 - CP 77 - 1083 Mézières

Tél. 021 557 35 10 - eps.dujorat@vd.ch

L'APE Jorat & Oron-Palézieux :

www.ape-jorat.ch

CP 73 - 1072 Forel (Lavaux)

info@ape-jorat.ch

Vacances scolaires	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2020	lundi 23 août 2021	lundi 22 août 2022
Lundi du Jeûne fédéral	21 septembre 2020	20 septembre 2021	19 septembre 2022
Vacances d'automne	du samedi 10 au dimanche 25 octobre 2020	du samedi 16 au dimanche 31 octobre 2021	du samedi 15 au dimanche 30 octobre 2022
Vacances d'hiver	du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021	du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022	du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023
Relâches	du samedi 20 au dimanche 28 février 2021	du samedi 19 au dimanche 27 février 2022	du samedi 11 au dimanche 19 février 2023
Vacances de Pâques	du Vendredi Saint 2 au dimanche 18 avril 2021	du Vendredi Saint 15 avril au dimanche 1er mai 2022	du Vendredi Saint 7 avril au dimanche 23 avril 2023
Pont de l'Ascension (je/ve)	13 et 14 mai 2021	26 et 27 mai 2022	18 et 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	24 mai 2021	6 juin 2022	29 mai 2023
Fin de l'année scolaire	Vendredi 2 juillet 2021	vendredi 1er juillet 2022	vendredi 30 juin 2023
Vacances d'été	du samedi 3 juillet au dimanche 22 août 2021	du samedi 2 juillet au dimanche 21 août 2022	du samedi 1er juillet au dimanche 20 août 2023

Transports et Agenda

Transports - Bus TL 65 et bus postal 75 et 85

Ligne 65 : Mézières-Station - Sallaz

Servion : 3 arrêts
Grange Rouge
Zoo-Tropiquarium
Clos de l'Auberge



Ligne 75 : Mézières-Station via Les Cullayes - Sallaz

Servion : 5 arrêts
Mannesivaz
Vieux-Collège
Poste-Croisée
Grange Rouge
Zoo/Tropiquarium
Les Cullayes : 2 arrêts
Pra la Tête
Village



Ligne 85 : Servion - Palézieux-Gare via Oron-la-Ville

Servion : 4 arrêts
Zoo/Tropiquarium
Grange Rouge
Poste-Croisée
Clos de l'Auberge

Voir horaires sur le site www.servion.ch

Agenda des manifestations

- * **6 juin 2020** « Faïtes du Jardin » - Les Cullayes
- * **1er août 2020** Fête Nationale - Les Cullayes
- * **3 septembre 2020** Sortie des Seniors
- * **2 et 3 octobre 2020** Fête du vin cuit - Servion
- 12 décembre 2020** Marché artisanal et distribution de sapins - Les Cullayes
- décembre 2020** Fenêtres de l'Avent - Servion et Les Cullayes



**Manifestations annulées en raison du COVID-19*

Structures d'accueil de la petite enfance



Accueil Petite enfance Région d'Oron :
Ch. du Centre 6 - 1077 Servion
021 903 14 13 - www-reseau-aperoch

Nurserie-Garderie "Liloane" - Oron-la-Ville

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la naissance jusqu'à l'école

Virginie Lüthi, Directrice
Tél. 021 907 18 18
liloane@reseau-aperoch

Nurserie-Garderie "Les Libellules" - Carrouge

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de naissance jusqu'à l'école

Virginie Krähenbühl, Directrice
Tél. 021 903 40 41
leslibellules@reseau-aperoch

Nurserie-Garderie "Gribouille" - Forel (Lavaux)

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de naissance jusqu'à l'école

Joëlle Tâche, Directrice
Tél. 021 781 12 79
gribouille@reseau-aperoch

Nurserie-Garderie "Cabolle" - Savigny

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de naissance jusqu'à l'école

Danielle Hennard, Directrice
Tél. 021 781 36 62
cabolle@reseau-aperoch

UAPE "La Croc" - Forel (Lavaux)

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la 1ère à la 8ème Harmos

Joëlle Tâche, Directrice
Tél. 021 781 18 32
lacroc@reseau-aperoch

UAPE "L'Ilot" - Oron-la-Ville

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la 1ère à la 8ème Harmos

Centre sportif d'Oron
L'Archipel

Jacqueline Fraefel, Directrice
Tél. 079 641 55 93 3-8P
Tél. 079 641 54 02 1-2P
lilot@reseau-aperoch

UAPE "Meli-Melo" - Mézières

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la 1ère à la 8ème Harmos

Noémie Duvoisin, Directrice
Tél. 079 959 66 29
meli-melo@reseau-aperoch

UAPE "Caban'Air" - Servion

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la 1ère à la 8ème Harmos

Jasmina Cretton, Directrice
Tél. 021 906 12 05
cabanair@reseau-aperoch

UAPE "Les Potirons" - Savigny

Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30
de la 1ère à la 8ème Harmos

Natacha Wicht, Directrice
Tél. 021 781 16 62
Tél. 079 955 23 47
lespotirons@reseau-aperoch

Structure de coordination des accueillantes en milieu familial

Ch. du Centre 6
Servion

Christine Favre
Emile Lesquereux

Tél. 021 906 12 06
Tél. 079 384 08 86

amf@reseau-aperoch

Jardin d'enfants "Les P'tits Loups" - de 2 ans 1/2 jusqu'à l'école

Lundi au vendredi
de 08h15 à 11h45
de 13h15 à 16h45

Fermé mercredi après-midi et vacances scolaires

ch. du Centre 4
1077 Servion
Tél. 021 903 29 56
www.ptitsloups.ch

Informations pratiques

Impôts et taxes communales		
Genre	Taux	Date de paiement
Impôt sur le revenu	69% pour 2020	avec les impôts cantonaux
Impôt foncier	1 o/oo de l'estimation fiscale	juin, par la commune
Taxe déchets	Fr. 90.- par habitant de plus de 18 ans Fr. 180.- par habitant en résidence secondaire Fr. 180.- pour les entreprises	février, par la commune <i>(taxe annuelle)</i>
Taxe épuration*	Collecteurs EU : Fr. -.50/m3 d'eau consommée Collecteurs EC : Fr. -.50/m2 bâti cadastré (COS) Épuration : Fr. 2.30/m3 d'eau consommée	décembre, par la commune <i>(taxe annuelle)</i>
Télé-réseau*	Tarifs Citycable	voir sous http://citycable.ch/
Service des eaux*	Eau consommée : Fr. 2.-/m3 d'eau Redevance : Fr. 104.-/an Location compteur : Fr. 24.-/an	facturé par Ass. des eaux Servion-Ferlens-Essertes
Impôt chien	Canton = Fr. 100.- /an Commune = Fr. 50.- / an	fin septembre

* *Des taxes de raccordement sont perçues voir www.servion.ch*

Papiers d'identité

Seules les cartes d'identité se commandent auprès de l'administration communale.
Coût par carte (frais de port compris) : enfant Fr. 35.- adulte Fr. 70.-

Les passeports et les passeports combinés avec une carte d'identité se commandent au no
0800 01 1291 ou directement en ligne sur le lien :

<http://www.biometrie.vd.ch>

N'hésitez pas à prendre contact avec le greffe avant de vous déplacer.

Boulangerie Duvoisin

Tél. 021 903 36 37

Boulangerie - Pâtisserie - Tea-room - Alimentation

Lundi - vendredi 06h00 - 19h00
Samedi 07h00 - 17h00
Dimanche 07h00 - 16h00



ouvert 364 jours par an
fermé le 1er janvier

Agence postale



Presque tous les services postaux sont à disposition de la clientèle, 7 jours sur 7.

Location de la salle communale

Salle communale – Rte de Servion 4 – 1080 Les Cullayes

150m2 env.- mi-journée ou journée (de 9h00 à 8h00 le lendemain) - max. 80 - 100 personnes

Tarifs de location :

	Résidents	Non résidents
Salle seule 1/2 journée (soit : matin - après-midi ou soirée)	CHF 100.-	CHF 150.-
Salle et buvette	CHF 200.-	CHF 300.-
Salle, buvette et cuisine	CHF 250.-	CHF 400.-
Manifestation de sociétés (<i>gratuit 1x par an pour sociétés de la commune</i>)	CHF -.-	CHF 500.-
Vaisselle par armoire de 50 personnes	CHF 50.-	CHF 50.-
Service audio-visuel	CHF 100.-	CHF 150.-

Tarif forfaitaire : 2 - 3 jours (**mariages ou autres**) sur demande au greffe municipal.

Restaurateur : nous n'avons aucun contrat d'exclusivité. Le Café Restaurant le Raisin est toutefois à votre disposition pour une offre incluant la mise en place et le nettoyage de la salle.

Responsable de la location : Greffe municipal au 021 903 17 08 ou info@servion.ch



Sociétés et associations locales

Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes	Loïc Bardet - Vulliens	079 718 01 88
Abbaye Montpreveyres-Les Cullayes	Michel Diserens - Les Cullayes	021 903 32 95
Les Aînés du Jorat	Monique Maeder - Carrouge	021 903 18 03
Amicale des Anciens Pompiers des Cullayes	Raymond Vauthy - Les Cullayes	079 513 32 17
Amicale des Anciens Pompiers de Servion	Philippe de Vallière - Servion	021 903 21 42
Amis du tir Servion-Essertes	Murielle Guignet - Servion	021 903 17 88
Amis du Tropiquarium	Philippe Morel - Servion	021 903 52 28
Association des Amis du Théâtre Barnabé	Christiane Lüdi - Payerne (Présidente)	026 660 67 45
Association des Amis du Zoo	François Guignet - Servion	021 903 17 88
Association des Paysannes Vaudoises	Andrea Bory - Carrouge	021 903 17 64
Association Jorat Souviens-toi	Claude-Ivan Jordan - Carrouge	021 903 12 94
Badminton Club du Jorat	Marina Beaud - Servion www.bcjorat.ch	079 297 11 75
Club de Broomball les «Green Foxes»	Jeffrey Burnier - Servion	079 505 78 90
Club de Pétanque	Daniel Weisser - Servion	079 623 93 80
Club de Tennis de Table	Marcel Vuagniaux - Vucherens	021 903 17 59
Cor des Alpes	Max Zweifel - Mézières	021 907 80 78
Fanfare du Jorat	Sébastien Schorderet - Vulliens https://fanfare-du-jorat.ch/	021 903 45 58
FC Jorat-Mézières	Vincent Rimaz - Mézières	079 709 85 94
Gym de Mézières	Patricia Dumas - Vulliens	021 903 22 03
Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes	Norman Steffen - Les Cullayes	079 534 44 63
Ski Club les Genettes	François Gilliéron - Mézières www.lesgenettes.ch	021 903 12 52

Gestion des déchets (fonctionnement)

REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

FONCTIONNEMENT

La Municipalité recommande aux consommateurs de retourner autant que possible les emballages et les objets usagés aux fournisseurs.

Ordures ménagères (sacs taxés) :

- Les sacs autorisés sont en vente dans les commerces locaux, dans les grandes surfaces ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.
- Les détenteurs de sacs d'ordures ménagères taxés les déposent à la déchetterie ou selon les directives de la Municipalité.

Sont accessibles en tout temps :

A la déchetterie de Servion et au local de voirie, Place des 2 Tilleuls aux Cullayes :

- Des bennes destinées au **verre** (avec tri des couleurs).
- Des fûts pour les **huiles** végétales et minérales.
- Des containers pour divers déchets (**papier, cartons, fer blanc, textiles**, etc.).
- Des bigs bags pour y déposer les bouteilles **PET** vides, écrasées et bouchonnées.

A la déchetterie de Servion uniquement :

- Un emplacement destiné aux déchets **compostables**.
Le compostage chez l'habitant est toutefois vivement recommandé.
- Des bennes pour divers déchets (**encombrants, bois, ferraille**, etc.).

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Servion (*grand portail avec présence du personnel de voirie*) :

- | | | |
|------------|---------------------------|----------------------|
| ➤ Lundi | | 07h30 - 08h30 |
| ➤ Mercredi | | 17h00 - 18h30 |
| ➤ Samedi | d'avril à octobre | 16h00 - 18h30 |
| | de novembre à mars | 17h00 - 18h30 |

Les habitants de la Commune peuvent obtenir un badge d'accès par le petit portail, 6 jours sur 7 de 06h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 (samedi 18h30) - dimanche fermé - contre une consigne de Fr. 20.-.

Déchetterie de Les Cullayes :

Place des 2 Tilleuls, accès par badge uniquement – horaires idem déchetterie de Servion

L'accès à ces deux déchetteries est réservé aux seuls habitants de la Commune de Servion.

Déchets encombrants (non valorisables) :

Les déchets encombrants doivent être déposés dans une benne disponible à la déchetterie de Servion.

Ces déchets, meubles ou autres, doivent être autant que possible démontés (les matières valorisables séparées) et dans la mesure du possible compactés par le détenteur avant sa venue à la déchetterie.

Seuls sont acceptés dans la benne précitée les déchets ne pouvant pas être introduits dans un sac taxé.

Déchets valorisables (papier carton, bois, métaux, textiles) :

Tous ces déchets sont à compacter autant que possible. Ils doivent être déposés à la déchetterie dans les containers et les bennes qui leur sont réservés.

Appareils ménagers, électroniques, spéciaux et matériaux inertes :

Les déchets suivants doivent être déposés à la déchetterie de Servion durant les heures d'ouverture :

- Appareils ménagers, électroniques, déchets spéciaux (peinture, néons, piles, etc.) ainsi que matériaux inertes de petites quantités (gravats, déchets de tuiles, vitrages, vaisselle, etc.).

Quantités importantes de déchets et déchets des entreprises agricoles

- Les détenteurs de quantités importantes de déchets (déchets professionnels, déchets de constructions, rénovation ou en cas de déménagement) ne doivent pas déposer leurs déchets à la déchetterie. Ils devront commander, à leurs frais, une benne auprès d'une entreprise spécialisée.
- Les déchets des entreprises agricoles doivent être éliminés par les agriculteurs à leurs frais.
- Les déchets de tailles ou autres déchets compostables dépassant 2m³ doivent être évacués à la Compostière de la Coulette, Route de la Cérèce 5 à Belmont/Lsne (renseignements au greffe municipal tél. 021/903.17.08).

Élimination des déchets carnés (cadavres d'animaux, déchets de boucherie et d'abattoir)

Les déchets carnés, les déchets d'animaux et les cadavres d'animaux provenant d'une activité industrielle ou agricole ainsi que les cadavres d'animaux de compagnie doivent être acheminés par leurs détenteurs auprès du Centre de collecte des déchets carnés de Moudon, Rte de Bronjon (tél. 021/905.20.57).

Les frais d'élimination sont refacturés aux propriétaires deux fois par année sur la base du décompte établi par le Centre de collecte des déchets carnés de Moudon selon la procédure suivante :

- Les montants inférieurs à Fr. 20.- par propriétaire et par semestre ne sont pas refacturés.
- Si les montants sont supérieurs, l'entier des coûts sera refacturé aux producteurs de déchets.

Gestion des déchets (suite)

Déchets refusés dans les sacs :

A la poubelle, **je ne peux pas jeter** :

- Les déchets spéciaux tels que vernis, laque, solvant, diluant, colle, matières toxiques
- Les médicaments (à remettre à la pharmacie)
- Le verre recyclable
- Le papier et le carton recyclables
- Les végétaux compostables
- Les néons et ampoules spéciales
- Les capsules de café Nespresso
- La ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables
- Le polystyrène expansé (sagex), à part les chips d'emballage en maïs (mou) à mettre dans les sacs poubelles



Les sacs blancs peuvent être déposés à la déchetterie de Servion (accès avec badge) ou à n'importe quel point de ramassage réservé aux sacs taxés « blancs et verts ».



Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité.

Les feux de déchets sont interdits sur le territoire communal (art. 9 du règlement communal).

Gestion des déchets (suite)

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile.



Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.



Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.














Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.





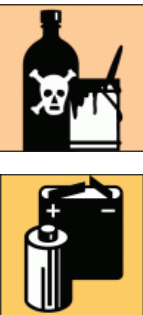





Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse-à-dents, éponges.

	<p>Verre : trié par couleur et débarrassé de tout bouchon, couvercle, entourage en paille, etc. Vitres, miroirs et ampoules.</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	 <p>Les huiles minérales et végétales doivent être séparées.</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>La ferraille regroupe tous les objets métalliques facilement transportables <i>sauf</i> : <i>alu et fer blanc.</i></p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Aluminium et fer blanc : Les boîtes (boissons, conserves), tubes, barquettes (surgelés, nourriture pour animaux), aérosols, poêles, etc. <i>sauf</i> : <i>emballages composés alu/plastique et alu/papier tels que certains sachets (soupes, purées de pomme de terre, café), qui sont à jeter à la poubelle.</i></p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Les emballages plastiques doivent prioritairement être ramenés dans les commerces. Les autres doivent être déposés dans la benne qui leur est réservée.</p>	<p>Commerces et déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets encombrants : matelas, skis, moquettes, tapis, linos, tapisserie, mobilier, etc.</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Appareils électriques divers, jouets électriques (ménage, bricolage, télévision, informatique).</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Capsules Nespresso (dans les fûts prévus à cet effet).</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Habits, souliers (en sacs) (dans les conteneurs mis à disposition par les organismes de ramassage).</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Papier et carton Les cartons doivent être aplatis sans corps étranger (sagex, plastique, etc.).</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>

	<p>Déchets de bois sauf les meubles rembourrés, les traverses de chemin de fer et les poteaux électriques. <i>Les gros éléments doivent être cassés.</i></p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets facilement compostables : déchets verts, gazon, déchets de tailles et de jardin, <u>au maximum 2m³.</u></p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets difficilement compostables : troncs d'arbre, foin, etc. ou volume dépassant 2m³ : doivent être amenés à la Coulette. <i>(07h30-12h00 - 13h00-17h00 samedi excepté)</i></p>	<p>Compostière de la Coulette Rte de la Cérèce 5 1092 Belmont Tél. 021 784 27 45</p>
	<p>PET uniquement les bouteilles non consignées portant ce logo <i>sauf: les bouteilles ayant contenu du lait, de l'huile, du vinaigre, des produits de soin ou de nettoyage.</i> Les bouteilles doivent être aplaties.</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Le sagex et le polystyrène doivent être séparés et sans corps étranger.</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Déchets spéciaux ménagers : Piles (à déposer également dans les points de vente), batteries, néons, ampoules longue durée, solvants, peintures, médicaments (à ramener de préférence dans les pharmacies), produits phytosanitaires et de traitement du bois. Tous ces déchets ne peuvent provenir que des ménages privés et en petites quantités. Attention: ces produits ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les égouts!</p>	<p>Commerces et déchetterie : - Servion</p>
	<p>Les pneus ne sont pas acceptés à la déchetterie.</p>	<p>Entreprises agréées (garages, etc.)</p>
	<p>Les déchets carnés ne sont pas acceptés à la déchetterie.</p>	<p>Usine d'incinération En Bronjon 1510 Moudon Tél. 021 905 20 57</p>
	<p>Table d'échange Par respect pour les utilisateurs, seuls des objets en <u>parfait état</u> doivent y être déposés.</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>

Détenteurs de chiens



Les cours obligatoires pour détenteurs de chiens ont été supprimés depuis le 1er janvier 2017.

Dans le canton de Vaud, les cours pour chiens potentiellement dangereux (CPD), Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier, ainsi que pour les chiens dont l'un des géniteurs fait partie d'une de ces races restent en vigueur.

Vous allez acquérir un chien et :

1. vous n'avez jamais été propriétaire de chien.

- 1.1 Prendre contact avec la commune afin d'obtenir votre identifiant personnel pour votre inscription dans la base de données AMICUS en tant que détenteur de chien.

2. vous êtes ou avez déjà été propriétaire de chien.

- 2.1 Utiliser votre identifiant personnel AMICUS pour enregistrer votre animal auprès du vétérinaire lors de l'implantation de la puce.
- 2.2 Si le chien est déjà pucé, transférer le chien d'un propriétaire à l'autre dans AMICUS.



Vous ne devez pas oublier :

1. d'annoncer votre animal à la commune.
2. d'annoncer vos changements d'adresse à la commune et dans AMICUS.
3. d'enregistrer dans AMICUS les chiens avec des puces étrangères.
4. d'annoncer le décès de vos chiens à la commune et dans AMICUS.

***Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus
à la commune, au Service de la population :
021 903 53 70 ou population@servion.ch***

Téléréseau - Internet - Téléphonie



Le télé réseau alimente le village de Servion mais pas celui des Cullayes. Il est géré depuis le 1er janvier 2013 par Citycable qui fait partie des Services industriels de Lausanne (SiL).

Par le biais de son réseau, Citycable permet d'accéder au monde de la communication à très haut débit et ceci dans les versions technologiques les plus avancées. Le réseau Citycable s'étend sur Lausanne et ses 12 communes avoisinantes.

Citycable développe régulièrement les produits ci-dessous afin d'être le plus concurrentiel possible :

- **Internet** : Que vous soyez surfeur occasionnel, confirmé ou bien surfeur de compétition, Citycable vous offre des connexions à différents tarifs pour un débit parfaitement adapté à vos besoins comme à vos usages.
- **Télévision** : Passez de la TV numérique à la TV interactive et découvrez un nouveau monde de divertissement.
- **Téléphone** : Un raccordement fixe pour rester joignable à tout moment à votre domicile.
- **Offres combinées** : Télévision, internet, téléphone, simplifiez-vous la vie et profitez de tarifs plus avantageux en réunissant le tout dans un seul abonnement.

Pour plus d'information: www.citycable.ch

Service de dépannage: 021 315 88 88



Swisscom offre depuis plusieurs années un raccordement Internet haut débit aussi bien à Servion qu'aux Cullayes.

Il propose des offres pour la téléphonie (mobile et fixe), Internet et la télévision. Des offres combinées sont également possibles.

Pour plus d'information: www.swisscom.ch

Service de dépannage: 0800 800 800

Un peu d'histoire de Servion

À l'époque romaine

Ten l'an 58 avant l'ère chrétienne, notre région fut conquise par Jules César et devint une province romaine. Lors de la soumission des Helvètes à César, ceux-ci devinrent sujets du peuple romain. Ils conservaient une certaine autonomie locale, mais payaient à Rome un tribut.

Donatus Salvianus, esclave d'Auguste (mort en 50 après J.C.) est mentionné comme percepteur d'impôts de la région (exactor tributorum). Cependant rien ne prouve qu'il existe une relation entre Donatus Salvianus et notre village.

Au Moyen Âge

Au Moyen Âge, les terres de la région d'Oron se répartissaient principalement entre trois seigneuries : celle de l'Abbaye de Haut-Crêt, celle d'Oron et celle de Palézieux. L'Abbaye cistercienne de Haut-Crêt fut fondée en 1134 par Gui de Merlen, évêque de Lausanne, sur les terres actuelles des Thioleyres et des Tavernes. Parmi les très nombreux domaines dépendant de cette abbaye se trouvait notre village, ainsi qu'entre autres Essertes et Châtillens. La seigneurie d'Oron était quant à elle en partie possession de la royale Abbaye de Saint-Maurice.

Tant le cartulaire de Haut-Crêt que les archives de l'Abbaye de Saint-Maurice citent un certain nombre de faits et personnages que l'on peut situer entre le XII^e et le milieu du XV^e siècle. Il s'agit notamment de Paganus de Salvion (ou Payen de Salvion) cité en 1141. Il est le premier membre connu de la famille de chevaliers portant le nom de notre village, qu'elle avait pour fief.

Pierre de Salvion vivait, lui, en 1259. À cette époque, il remit pour le prix de douze livres lausannoises l'avouerie de cette terre à Pierre de Savoie. L'avoué y faisait administrer la justice et percevait annuellement de tout chef de famille une coupe d'avoine et une poule.

Un sceau du chevalier Guillaume de Sarvyon (ou de Servion), en 1291, représente un lion dans le champ (similitude d'armoiries avec Vuibroye).

Séparation Servion - Ferlens

Jusqu'au début du XIX^e siècle, Ferlens faisait partie de la Commune de Servion. La séparation de nos deux villages fut ordonnée par un décret du Grand Conseil daté du 3 juin 1816.

Depuis de nombreuses années, de "graves" différends opposaient les citoyens des deux bourgs. Le 1^{er} mars 1815, Jean-Jacques Gillieron, Daniel Pasche et Jean-Daniel Pasche adressèrent au Landamman et au Conseil d'État une pétition demandant la séparation.

La municipalité, avec Jean-Baptiste Devaud comme syndic, fait opposition à cette pétition. Ferlens fait une deuxième opposition. Le 3 juin 1816, le Grand Conseil décide le partage. Un acte de partage devra être négocié et les bourgeois devront opter pour Servion ou Ferlens.

L'accord final sera signé le 19 octobre 1820. 834 bourgeois opteront pour Servion et 377 pour Ferlens.

Depuis le début de ce siècle les habitants de Servion portent le sobriquet d'ânes. Pour quelle raison ?

Il existe dans la région de Servion-Mézières d'anciennes carrières de molasses. Les chariots lourdement chargés étaient tirés par des ânes. Bêtes et âniers cheminaient paisiblement le long des routes conduisant à Lausanne.

On prenait son temps, on s'arrêtait fréquemment. Les bourricots se régalaient de chardons, nombreux dans le Jorat, tandis que les charretiers lampaient la piquette au baril ou buvaient un verre dans un des rares relais.

C'est ainsi que, cahin-caha, on érigea de nombreux édifices lausannois en molasse de Servion (Crédit Foncier Vaudois).

La ronde du Jorat de René Morax tirée de "La Dîme" jouée au théâtre de Mézières en mai 1908 dit notamment : "Que voit-on à Servion ? Des ânes tondre les chardons, tra-la-la !" La ronde du Jorat baptisait ainsi les habitants de Servion, tout comme elle le fit avec les "coucous" d'Essertes et les autres villages de notre région.

Servion



Un peu d'histoire de Les Cullayes

Au Moyen Age, les Cullayes ont fait partie de la seigneurie de Vulliens, dont elles furent détachées à la fin du XIVème siècle avec Mézières et Carrouge pour former une seigneurie particulière.

Les armoiries des Cullayes, adoptées en 1923, présentent une tête de cerf et une rose. Ses couleurs sont le bleu, le jaune, le rouge et le blanc.

La rose rappelle les armes des anciens sires de Vulliens et le cerf celles des Cerjat, leurs seigneurs au 18^{ème} siècle.

En termes d'héraldisme nous dirions :

*Taillé au 1 d'azur au rencontre de cerf d'argent, au 2 de gueules à la rose d'or.
Une barre du même brochant sur la partition.*

Ses armoiries ont été reprises par la nouvelle Commune de Servion née le 1^{er} janvier 2012 de la fusion entre Les Cullayes et Servion.

Les Cullatis ont un sobriquet qui connaît deux ou trois versions :

- *Lè Rondze-Bourri* (les ronges-colliers-de-chevaux), version Charles Roux dans « Noms et sobriquets des Vaudois » qui indique également *Lè Sabotâi* (les sabotiers) sans en donner les raisons.
- Dans leur ouvrage « Restons Vaudois », Roger Bastian et Albert Itten parlent pour la même définition des rongeurs de haies. Allusion faite aux nombreuses haies qui envahissaient le village et qui furent arrachées lors de la mise sur pied du Plan Wahlen.
- La ronde du Jorat, de René Morax, tirée de "la Dîme", jouée lors de l'inauguration du Théâtre du Jorat en mai 1908 dit notamment :

"Sur la route des Cullayes, les rondze-bourri broutent les haies, tra la"

Une première maison de commune a été construite en 1772 aux frais des communards. Elle comprenait un plain-pied qui servait de logement au régent où il y faisait l'école en hiver.

L'étage supérieur était destiné à l'école en été et, pendant toute l'année, le régent y donnait tous les dimanches le catéchisme et présidait tous les vendredis la prière.

Le clocher servait à appeler tout ce monde pour les services religieux et pour les assemblées de commune.

Le collège actuel a été construit en 1828.

Les Cullayes



Archives : La Tour du pétrole

Article Revue 18 juin 1938

Le forage de Servion

On inaugure officiellement, hier, le forage Vingerhoets numéro deux, à Servion. La tour métallique, haute d'une quarantaine de mètres, est située au sud-ouest du village, près des bois, dans un site admirable d'où l'on découvre, au loin, les vallonnements du Jorat, de la Broye et du pays fribourgeois. Si discrètement cachée qu'il faut être averti de sa présence pour remarquer les drapeaux qui la couronnent. Une baraque faite de tôle ondulée, un moteur qui ronfle jour et nuit, des bassins de décantation où l'eau qui revient du fond du trou dépose les matériaux dont elle s'est chargée avant de repartir pour les abîmes, c'est là toute l'installation. Quant aux tiges de forages et au foret lui-même, lourde pièce de métal à ailettes, c'est une autre histoire que nous espérons bien raconter un jour.

Juchés sur la première plateforme, dominés par un pont roulant sur lequel un ouvrier ajuste, l'une après l'autre, les tiges qui descendront dans les profondeurs de la terre — travail de longue haleine puisqu'il faut de trois quarts d'heure à une heure pour atteindre 165 mètres — des invités nombreux prirent contact avec l'entreprise. M. le conseiller d'Etat Fazan et M. l'ingénieur en chef Perret, M. le préfet Porchet, MM. les députés et syndics de la région couvoyaient M. le colonel commandant de corps Guisan, M. le colonel Petitpierre, M. le lieutenant-colonel R. Secretan et d'autres personnalités que la recherche du pétrole ne laisse point, à juste titre, indifférentes.

On entendit des paroles d'un courageux optimisme de M. Guisan fils, et de M. Vingerhoets, qui connaît tous les pays où sourd le carburant liquide. M. le syndic Détraz, de Servion, remercia les initiateurs d'avoir choisi de Jorat comme lieu de leurs essais et leur souhaita bonne chance.

Notons, en particulier, le très bel éloge que M. Vingerhoets fit de l'ouvrier suisse et vaudois, à son affaire, discipliné, de toute confiance. Les équipes qui travaillent à Servion — trois de cinq hommes chacune, tous du pays — se sont parfaitement mises au courant d'un labeur qui n'est pas sans difficulté, ni sans danger, où la précision et la conscience sont qualités maîtresses. M. Vingerhoets annonça enfin qu'un troisième forage serait prochainement entrepris, nous ne savons encore où.

Une savoureuse collation, où triomphèrent des sandwiches admirables de savoir préparés par M. Pasche, du Cheval-Blanc, et quelques bouteilles d'un vin parfait, mirent fin à la petite cérémonie.

◆
Le forage de Cnarny atteignait hier 1404 mètres ; celui de Servion, à ses débuts, touchait 165 mètres.

Forages du 20 mai 1938 au 15 septembre 1939

Profondeur des forages : 1'432.95 mètres





Vieux-Collège Servion

- Greffe municipal
- Contrôle des habitants
- Bourse communale
- Bureau du Conseil Communal



Collège Les Cullayes

- Bureau technique
- Coin rencontres « La Place du Village »

Marché de Noël



1^{er} août 2016



Sortie des Seniors 2016



Que faire en cas de ...

Rupture d'une conduite d'eau ou si vous n'avez plus d'eau

Si vous habitez Servion ou Les Cullayes, prenez immédiatement contact avec :

- Le fontainier : **Monsieur Urni Alain - Tél. 079 705 83 60**

- **Monsieur Rochat Michel - Tél. 079 290 10 90** ou à
michel.rochat@jorat-mezieres.ch

Président du Comité Directeur de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Ferlens - Essertes (AISFE)

Adresse de l'association: AISFE - case postale - 1077 Servion

Panne d'électricité

Le réseau électrique de notre commune est géré par la Romande Energie.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter la Romande Energie par email à **soutien-technique@romande-energie.ch** ou par téléphone au **0848 802 900**.

Survenance d'un évènement qui justifie l'implication de la Police Cantonale

Contactez la Police Cantonale en appelant le 117 ou la gendarmerie d'Oron au 021 557 86 21.

Panne du télé-réseau (pour les habitants de Servion)

- **Vérifiez auprès de vos voisins si la panne est confirmée.**

- **Prenez contact avec Citycable au no 021 315 88 88.**

(Ayez sous les yeux votre numéro d'abonné).

du lundi au vendredi de 08h00 à 21h00 et le samedi de 09h00 à 21h00

Mes notes personnelles
